

**SITUATION ANNUELLE DE FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE  
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société AXIS GESTION. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Le commissaire aux comptes :**

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

*Bilan arrêté au 31/12/2008  
(Exprimé en dinar Tunisien)*

31/12/2008

			31/12/2008
	<b>ACTIF</b>		
AC1-	Portefeuille-titres		2 908 795
	a. Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 975 097
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	933 698
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		1 341 394
	a- Placements monétaires	4.3	499 490
	b- Disponibilités		841 904
AC3-	Créances d'exploitation		6 965
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 257 154</b>
	<b>PASSIF</b>		
PA1-	Opérateurs créditeurs		51 618
PA2-	Autres créditeurs divers		1 921
	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 539</b>
	<b>ACTIF NET</b>		
CP1-	Capital	4.5	4 164 788
CP2-	Sommes Capitalisables	4.8	38 827
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		38 827
	<b>ACTIF NET</b>		<b>4 203 615</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 257 154</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du 28-03-08 au 31-12-08  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-08
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.4 15 797
	a. Dividendes	11 396
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 401
PR2-	Revenus des placements monétaires	57
	<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>15 854</b>
CH1-	Charges de gestion des placements	4.6 -80 884
	<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>	<b>-65 030</b>
CH2-	Autres charges	4.7 -3 708
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-68 738</b>
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	107 565
	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>38 827</b>
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-107 565
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-68 224
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 725
	Frais de négociation	-14 606
	<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>-156 293</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période du 28-03-08 au 31-12-08  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-08
AN 1-	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-156 293</b>
	a- Résultat d'exploitation	-68 738
	b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-68 224
	c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 725
	d- Frais de négociation	-14 606
AN 3-	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>4 359 908</b>
	a / Souscriptions	4 421 069
	Capital	4 158 100
	Régularisation des sommes non distribuables	154 054
	Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	108 915
	b / Rachats	-61 161
	Capital	-59 000
	Régularisation des sommes non distribuables	-1 727
	Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-1 350
	Droits de sortie	916
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 203 615</b>
AN 4-	<b>ACTIF NET</b>	
	en début de période	-
	en fin de période	4 203 615
AN 5-	<b>NOMBRE DE PARTS</b>	
	en début de période	-
	en fin de période	40 991
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,550</b>
	<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,38%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2008**

**1- Présentation du fonds commun de placement axis actions dynamique**

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-03-2008.

## 2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-08 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 3- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-08 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 975 097 DT au 31-12-2008 et correspond à des titres OPCVM, actions cotées et droits rattachés. Il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-08	% actif net
<i>Titres OPCVM</i>				
FCP AAA	1 595	160 010	160 250	3,76%
AXIS T SICAV	383	40 680	40 793	0,96%
<b>Total titres OPCVM</b>	<b>1 978</b>	<b>200 690</b>	<b>201 043</b>	<b>4,72%</b>
<i>Premier marché</i>				
AMEN B.	7 794	254 318	261 216	6,14%
ARTES	16 075	175 507	142 891	3,36%
ATB	11 948	67 554	63 324	1,49%
ATTIJARI BANK	2 884	37 492	39 502	0,93%
BIAT	3 830	163 625	141 779	3,33%
BT	1 865	211 249	207 222	4,87%
CIL	9 092	173 048	159 828	3,75%
MAGASIN GENERAL	2 664	119 992	155 157	3,65%
MONOPRIX	1 491	160 317	173 940	4,09%
PGH	26 892	193 918	164 606	3,87%
T. LEASING	3 003	85 009	69 474	1,63%
TPR	5 631	32 215	26 561	0,62%
UIB	7 446	91 980	95 473	2,24%
ATB NS 2008	7 000	35 882	35 882	0,84%
<b>Total titres premier marché</b>	<b>107 615</b>	<b>1 802 106</b>	<b>1 736 855</b>	<b>40,80%</b>

<i>Droits</i>				
<i>ATB DA 2008</i>	11 948	7 276	5 377	0,13%
<i>CIL DA 2008</i>	9 092	33 249	31 822	0,75%
<i>Total droits</i>	21 040	40 526	37 199	0,87%
<i>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	130 633	2 043 322	1 975 097	46,40%
<b>4.2- Obligations et valeurs assimilées:</b>				
Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 933 698 DT et correspond à des bons de trésor assimilables.				
<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31-12-08</i>	<i>% actif net</i>
<i>BTA 6.9 05/2022</i>	900	901 440	933 698	21,93%
<b>4.3- Note sur les placements monétaires</b>				
Le solde de ce poste s'élève à 499 490 DT au 31-12-2008 et correspond à des certificats de dépôt ayant les caractéristiques suivantes :				
<i>Désignation</i>	<i>Montant du placement</i>	<i>Valeur au 31-12-08</i>	<i>% actif net</i>	
<i>CD ABC 500 10J 5,11 10012009</i>	500 000	499 490	11,73%	
<b>4.4- Revenus du portefeuille - titres</b>				
Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :				
<i>Désignation</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2008</i>			
<i>Revenus des actions</i>	11 396			
<i>Revenus des BTA</i>	4 401			
<i>Total des revenus du portefeuille titres</i>	15 797			
<b>4.5- Capital</b>				
La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 4 203 615 DT et se détaille comme suit:				
<i>Variation de la part Capital</i>	4 164 788			
<i>Variation de la part Revenu</i>	38 827			
<i>Variation de l'Actif Net</i>	4 203 615			
Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :				
<i>Capital au 28-03-2008</i>				
<i>Montant:</i>	-			
<i>Nombre de titres :</i>	-			
<i>Nombre d'actionnaires :</i>	-			
<i>Souscriptions réalisées</i>				
<i>Montant:</i>	4 158 100			
<i>Nombre de titres émis :</i>	41 581			
<i>Nombre d'actionnaires nouveaux :</i>	10			
<i>Rachats effectués</i>				
<i>Montant:</i>	59 000			
<i>Nombre de titres rachetés :</i>	590			
<i>Nombre d'actionnaires sortants :</i>	1			
<i>Capital au 31-12-2008</i>				
<i>Montant:(*)</i>	4 099 100			
<i>Nombre de titres :</i>	40 991			
<i>Nombre d'actionnaires :</i>	9			
(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.				
Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :				
<i>Capital sur la base part de capital de début de période</i>	4 099 100			
<i>Plus ou moins values potentielles sur titres</i>	-68 224			
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>	-4 725			
<i>Régularisation des sommes non distribuables</i>	152 327			
<i>Frais de négociation</i>	-14 606			
<i>Droits de sortie</i>	916			
<i>Capital au 31-12-2008</i>	4 164 788			
<b>4.6- Note sur les charges de gestion des placements</b>				
Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.				
Le total de ces charges s'élève à 80 884 DT et elles se détaillent comme suit :				

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008
Rémunération fixe du gestionnaire	37 100
Rémunération variable du gestionnaire	39 359
Rémunération du dépositaire	4 425
Total des charges de gestion des placements	80 884

#### 4.7- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2008 à 3 708 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2008
Rémunération du CAC	1 150
Redevance CMF	1 792
Publicité et publications	401
Frais divers bancaires	157
Timbre fiscal	2
Autres services	206
Total des autres charges	3 708

#### 4.8-Sommes capitalisables

Le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE étant un fonds de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie.

### 5- Autres notes aux états financiers

#### 5.1- Données par actions et ratios pertinents

Données par actions	2008
Revenus des placements	0,387
Charges de gestion des placements	-1,973
Revenu net des placements	-1,586
Autres charges	-0,090
Résultat d'exploitation	-1,677
Régularisation du résultat d'exploitation	2,624
Sommes distribuables de l'exercice	0,947
+ ou - values potentielles sur titres	-1,664
+ ou - values réalisées sur cession de titres	-0,115
Frais de négociation	-0,334
Régularisation du résultat non distribuable	3,716
Sommes non distribuables de l'exercice	1,602
Valeur Liquidative	102,550
Ratios de gestion des placements	2008
Charges / actif net moyen	-3,76%
Autres charges / actif net moyen	-0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,80%

#### 5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de FCP AXIS Gestion au titre des commissions de gestion de l'exercice 2008 s'élève respectivement à 37 100 DT HT pour les commissions fixes et 39 359 DT HT pour les commissions variables.

- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT.

- Le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a procédé durant l'exercice 2008 à l'acquisition de 52 621 actions de AXIS TRESORERIE SICAV et 1 595 parts de FCP AAA pour des sommes respectives de 5 522 306 DT et 160 010 DT.

Les souscriptions ont été réalisées aux conditions normales de marché à savoir à la valeur liquidative.